

UNE NOUVELLE POUBELLE DANS VOTRE CUISINE



Rennes Métropole met en place le tri des déchets alimentaires pour tous les habitants, conformément à la loi AGECL de février 2020 « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » et aux décisions du conseil métropolitain de septembre 2022.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Votre immeuble est desservi par un site de compostage partagé au sein de la résidence ou sur l'espace public.

> Le compostage partagé, c'est l'affaire de tous !

Chaque site fonctionne grâce à vous. Tout le monde peut mettre la main à la pâte et devenir acteur du compostage partagé. Aérer le compost, ajouter du broyat, aider à transférer les bacs...

Choisissez votre rôle pour aider au bon fonctionnement du site.

> Le rôle clé du référent de site !

Pour fonctionner un site a besoin d'habitants bénévoles nommés référents. Ils sont les relais de Rennes Métropole et de leurs voisins. Ils organisent les transferts, distribuent les seaux à compost, transmettent les consignes et veillent à l'utilisation du compost mûr.

Devenez référent, Rennes Métropole vous forme et vous accompagne.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

Contactez-nous !

biodechets@rennesmetropole.fr

0 223 622 622 (appel non surtaxé)

QUELS SONT LES DÉCHETS AUTORISÉS ?

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES



FLEURS FANÉES



COQUILLES D'OEUF ÉCRASÉES



MARC DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ



COQUES DE FRUITS SECS CONCASSÉES



SERVIETTES EN PAPIER ET ESSUIE-TOUT



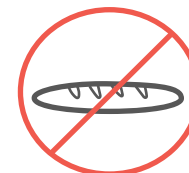
BOÎTES D'OEUF EN CARTON, ROULEAUX EN CARTON, SACS KRAFT COUPÉS



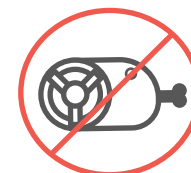
QUELS SONT LES DÉCHETS REFUSÉS ?



Produits
laitiers



Pain



Restes de repas
poisson, viande



Sacs en plastique
ou biodégradables



Litières



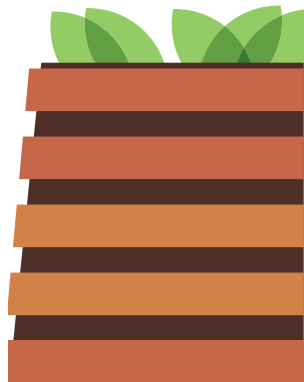
Capsules
de café



Plantes
avec terre

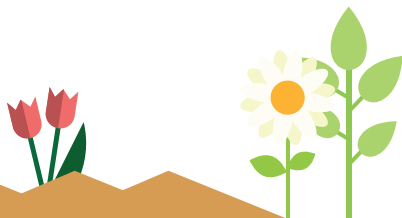
COMMENT COMPOSTER ?

- 1** Je dépose mes déchets alimentaires dans le bac d'apport. Je pense à fractionner au maximum les déchets pour faciliter la décomposition.
- 2** Je mélange la partie supérieure du bac d'apport avec la tige aératrice pour limiter les odeurs et les moucheron.
- 3** J'ajoute 3 ou 4 poignées de broyat ou de feuilles mortes pour équilibrer les apports.
- 4** Je pense à fermer le couvercle.



QUE FAIRE DU COMPOST ?

Le compost tamisé peut être utilisé en mélange (1/3 de compost et 2/3 de terre) **pour le rempotage** des plantes d'appartement, dans les jardinières, au pied des arbustes et des haies de la copropriété ou encore sur le jardin partagé.



Plus d'infos :
biodechets@rennesmetropole.fr
metropole.rennes.fr


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agriculture - Mobiliser - Accélérer

 **RENNES
MÉTROPOLE**